

→ SATEL - 24-79



Vannes, le 13/02/2024

Délégation départementale du  
Morbihan  
Département Santé-Environnement  
Affaire suivie par : Marie BOTHOREL  
Tél. : 02 97 62 77 05  
Mèl : marie.bothorel@ars.sante.fr

Le Directeur de la Délégation  
Départementale de l'Agence Régionale  
de Santé du Morbihan

à

Monsieur le directeur  
Direction départementale des territoires et de la mer  
Service urbanisme et habitat  
Unité urbanisme et aménagement

**Objet : Commune de LARMOR-PLAGE**  
Avis sur la demande de renouvellement de concession de plage

**Réf. :** Votre courrier du 18 janvier 2024

Par courriel visé en référence, vous sollicitez mon avis sur le dossier de demande de renouvellement de la concession de plage de la commune de Larmor-Plage.

L'étude du dossier appelle, pour ce qui me concerne, les remarques et commentaires suivants :

➤ Douche de plage

Comme indiqué dans le dossier, la municipalité s'engage à diminuer fortement leur nombre (voire à les supprimer à terme). Dans le cadre d'une gestion quantitative de la ressource en eau, nous recommandons une suppression des douches de plage dans les plus brefs délais.

➤ Gestion des déchets

Une attention particulière doit être portée à la gestion des déchets, notamment au niveau de l'espace de restauration de Toulhars afin d'éviter tout risque de pollution du milieu.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Pour la Directrice Générale de l'Agence  
régionale de santé,

Le Directeur de la délégation départementale  
du Morbihan,

La Responsable du département  
Santé Environnement.

Myriam BEILLON

Délégation départementale du Morbihan  
32 boulevard de la Résistance  
CS 72283  
56008 Vannes Cedex  
Tél : 02.97.62.77.71  
Mèl : [ars-dd56-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-dd56-direction@ars.sante.fr)  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)